

PROCÈS-VERBAL

2^e ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le mercredi 12 février 2025, à 19 h

Rencontre en salle et en ligne

Centre communautaire de l'édifice Denis-Giguère

305, Rue Racine, Québec (Québec) G2B 1E7

Salle RC15

Sont présents

M^{me} Isabelle Chabot, présidente

M. Pierre Turgeon, secrétaire

M^{me} Laurie Plamondon, trésorière (en ligne)

M. Lorenzo Genois, administrateur

M^{me} Valériya Funtikova, administratrice

M. Cyril Janody, administrateur

M^{me} Dominique Gagnon, conseillère en consultations publiques, Ville de Québec

M^{me} Marie-Josée Asselin, conseillère municipale du quartier Des Châtelains – Loretteville
[sans droit de vote]

M^{me} Véronique Dallaire, conseillère municipale du quartier Duberger –
Les Saules [sans droit de vote] (en ligne)

Il y a quorum

Outre les personnes mentionnées, 5 citoyens sont présents en salle et 7 citoyens sont présents en visioconférence.

Ordre du jour adopté

- | | | |
|-----|---|---------|
| 1. | Ouverture de l'assemblée | 19 h 00 |
| 2. | Lecture et adoption de l'ordre du jour | 19 h 02 |
| 3. | Dossiers du conseil de quartier | 19 h 05 |
| | a. Déneigement des passerelles | |
| | b. Des Châtels en Action | |
| | c. Rapport d'activités et AGA | |
| | d. Communiqué Secteur Chauveau | |
| 4. | Période d'information des conseillères municipales | 19 h 35 |
| 5. | Questions et commentaires du public | 19 h 45 |
| 6. | Fonctionnement du conseil | 20 h 00 |
| | a. Trésorerie et déboursés | |
| | b. Résolution pour le secrétariat de soutien | |
| | c. Correspondance | |
| 7. | Adoption de procès-verbaux | 20 h 15 |
| | a. Assemblée ordinaire du 8 janvier 2025 | |
| 8. | Divers | 20 h 20 |
| | a. Rencontre de préparation pour la rencontre de mars | |
| | b. Prise de photos du conseil d'administration | |
| 9. | Varia | 20 h 25 |
| 10. | Levée de l'assemblée | 20 h 30 |

Isabelle Chabot, Présidente

1. Ouverture de l'assemblée

La présidente ouvre l'assemblée à 19 h 01.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition de Valériya Funtikova, dûment appuyée par Pierre Turgeon, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité sans modification.

3. Dossier du Conseil de quartier

a. Déneigement des passerelles

Les membres du Conseil de quartier ont parcouru le quartier pour identifier les passages piétons qui n'étaient pas déneigés. Parmi celles-ci, celles de la rue Rubens, rue des Ombrettes et rue Du Hamel.

La rue Rubens se situe près du corridor scolaire et connaît un grand volume d'utilisateurs, notamment beaucoup de jeunes. C'est donc ce passage qui serait identifié comme prioritaire.

Résolution CA-2025-03

Les membres du Conseil de quartier Des Châteaus souhaitent interpellier la Ville de Québec afin que soit pris en considération le déneigement de la passerelle de la rue Rubens.

Après vérification de plusieurs passerelles du quartier, des membres du conseil ont pu constater que la très grande majorité des passerelles du quartier étaient déneigées sauf celle de la rue Rubens. Ainsi,

- Considérant que cette passerelle est très fréquentée par de nombreux citoyens dont des usagers du transport en commun, des étudiants, clients des commerces et services, etc.;
- Considérant que tout au long de l'hiver, elle accumule beaucoup de neige et de glace ce qui rend sa traversée hasardeuse voir dangereuse à cause des possibles chutes, qu'un remblai se forme toujours à son entrée lors du déneigement de la rue;
- Considérant que des demandes faites au 311 par des citoyens n'ont pas été considérées en raison du manque d'espace pour l'entreposage de la neige;
- Considérant que d'autres passerelles sont de la même largeur et plus longues, comme celle à l'extrémité sud de la rue de l'Hôpital sont déneigées;
- Considérant que le problème de manque d'espace pour l'entreposage de la neige pourrait être réglé en utilisant le petit parc près de ladite passerelle;
- Considérant l'importance d'encourager les citoyens à se déplacer activement ce qui est en adéquation avec la Vision de la mobilité active 2023-2027 de la ville de Québec;

- Sur une proposition de Lorenzo Genois, appuyée par Valériya Funtikova, il est résolu à l'unanimité que le conseil de quartier des Châtels recommande, pour le bien-être et la sécurité des citoyens, que la passerelle de la rue Rubens soit entretenue par les équipes de déneigement de la ville de Québec.

b. Des Châtels en Action

Parmi les activités qui sont prévues prochainement: Des Châtels en action proposera le Café réparation le 6 avril, le rendez-vous du jardinage le 4 mai et une activité de vélo les 18 et 31 mai (détails à venir). Une nouvelle activité de cuisine collective végétarienne a eu lieu à la cuisine du Pavois. Des Châtels en action évaluera la possibilité de reporter cette activité sur une base régulière.

Marie-Josée Asselin informe les membres du conseil de quartier concernant un [soutien financier](#) de 4000 \$ disponible pour soutenir les projets de biodiversité.

c. Rapport d'activités et AGA

Le rapport d'activités doit être adopté par le Conseil de quartier lors de la séance de mars. La présidente demande à tous les membres d'en faire la lecture avant la prochaine rencontre.

Il y a toujours une présentation avant l'AGA. Cette année, l'organisme La Pieuvre a confirmé sa présence, et le Conseil de quartier souhaiterait également la présence d'Accès transports viables

d. Communiqué Secteur Chauveau

Le 3 février dernier, la Ville a diffusé un communiqué concernant le secteur Chauveau. Il a été demandé à Madame Asselin de faire un bref résumé de ce communiqué afin d'informer les citoyens des annonces qui ont été faites :

- La Ville a adopté un règlement de contrôle intérimaire (RCI) pour 98% des milieux humides de l'agglomération de Québec, dont une partie du boisé des Châtels : effet de gel sur le développement du secteur prévu dans le projet de 2021;
- La Ville projette de faire l'acquisition du terrain et éventuellement changer l'affectation dans la portion nord-est afin d'y permettre du développement résidentiel;
- La partie Ouest sera exclue du PPU puisqu'elle est désormais intégrée dans le RCI;
- 94 hectares se situant dans la partie Est seront considérées pour du développement et des consultations auront lieu dans le cadre du PPU pour ce secteur;
- Concernant le Bassin Castonguay, situé près de l'École Notre-Dame-Des-Neiges, la Ville a procédé à l'acquisition de cette aire de 5 hectares, appartenant à Groupe Dallaire, pour 11 millions de dollars;

Pour plus de détails, consulter le document en **Annexe 1 - Présentation de Marie-Josée Asselin.**

4. Période d'information des conseillères municipales

Marie-Josée Asselin informe les citoyens que le lancement des appels d'offres pour le projet de piscine extérieure à l'École de la Chaumière vient confirmer le projet estimé à 8 M\$. Le début des travaux est prévu pour le printemps 2026.

Pour plus de détails, consulter le document en **Annexe 1 - Présentation de Marie-Josée Asselin.**

Outre les informations ci-haut, les conseillères municipales n'ont pas d'autres points d'information à partager.

5. Questions et commentaires du public

Isabelle Huot questionne à savoir si les chemins construits présentement dans le boisé des Châtelets demeureront dans les prochaines phases de développement. Madame Asselin répond que non, pas nécessairement. Par contre, elles sont dans la section Est, qui sera étudiée pour le PPU.

Un citoyen demande à quoi sert le dos d'âne installé sur la rue Pincourt, croyant qu'il n'était pas dans la vision de la Ville de faire l'installation de ce genre d'équipement. Ce projet pilote visait à faire ralentir à l'intersection pour évaluer l'efficacité de cette mesure.

Louise Gosselin, qui demeure sur la rue de Limoges, souhaite remercier la conseillère pour les efforts déployés par la Ville concernant l'aménagement permanent des bassins de rétention dans ce secteur, considérant les inondations qui ont eu lieu dans ce secteur.

6. Fonctionnement du conseil

a. Trésorerie et déboursés

Les seules dépenses au compte pour le mois de janvier sont les frais de caisse de 2,95\$ et le secrétariat de soutien pour 125\$.

État des comptes :

- Budget de fonctionnement: 3009,70 \$
- Budget Sécurité routière: 1095,77 \$
- Budget Événements: 1136,95 \$
- Des Châtelets en action : 1409,31 \$

b. Résolution pour le secrétariat de soutien

Résolution CA-2025-04

Il est proposé par Isabelle Chabot, appuyé par Pierre Turgeon, de payer la somme de 125,00 \$ à Jennifer Vachon pour la rédaction du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 février 2025.

Résolution CA-2025-05

Il est proposé par Lorenzo Genois, appuyé par Pierre Turgeon, de verser la somme de 19,26 \$ à Isabelle Chabot pour les dépenses liées à l'hébergement pour le Google Drive du Conseil de quartier.

c. Correspondance

Le Conseil de quartier a transmis, lundi dernier, une réponse à la lettre de Mme Lemay pour le dossier À Vélo, tel que discuté lors de la dernière rencontre.

Une invitation a été reçue pour participer à la table de concertation Parlons Loretteville du 19 février prochain. Les membres du Conseil sont invités à se joindre.

Les informations en liées au projet de biodiversité ont été transmises aux membres par Dominique Gagnon durant la rencontre.

7. Adoption du procès-verbal

a. Assemblée ordinaire du 8 janvier 2025

Le procès-verbal du 8 janvier est adopté sur une proposition de Lorenzo Genois, appuyé par Valériya Funtikova.

8. Divers

a. Rencontre de préparation pour la séance de mars

La rencontre préparatoire à la prochaine assemblée ordinaire du Conseil de quartier sera proposée aux membres d'un conseil de quartier via messenger.

b. Prise de photo

La prise de photo est reportée en mars.

c. Date de l'AGA

Résolution CA-2025-06

L'AGA aura lieu le 9 avril à 19h à l'édifice Denis-Giguère. Cette décision est proposée par Isabelle Chabot et proposée par Pierre Turgeon.

9. Varia

a. Table de concertation transport en commun (TCTC)

Pierre et Valériya se sépareront la tâche de siéger sur la table de concertation pour ce projet.

10. Levée de l'assemblée

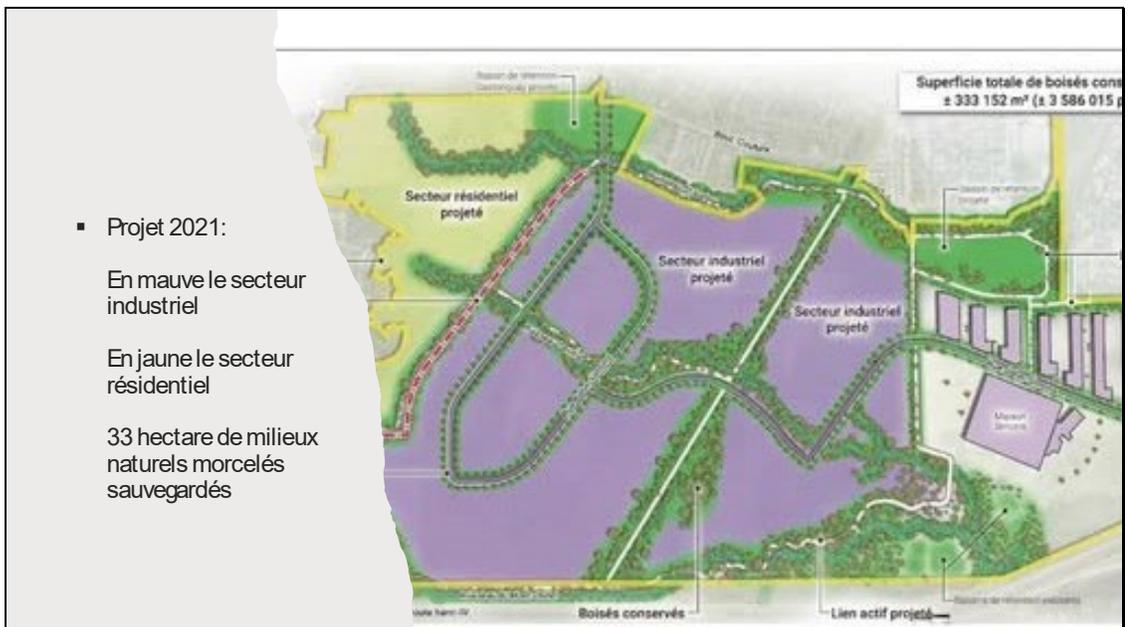
L'assemblée est levée à 20 h 35.

Annexe 1 - Présentation de Marie-Josée Asselin

Diapositive 1

Dernières nouvelles du secteur

Diapositive 2



Diapositive 3

Depuis le Conseil de Ville du 4 Février 2025

- Règlement de contrôle intérimaire (RCI) avec effet de gel immédiat
- Démarche pour acquérir et protéger 100% du secteur ouest
- 123 hectares conservés (les Plaines d'Abraham font 98 hectares)
- 19 hectares à la Ville de Québec
- 98 hectares au Groupe Dallaire
- 6 hectares à d'autres propriétaires



La zone protégée se situe à l'ouest (à gauche sur la carte) du ruisseau qui traverse le vaste terrain boisé. (Carte Ville de Québec)

Diapositive 4

Que vient faire le RCI pour l'agglomération de Québec

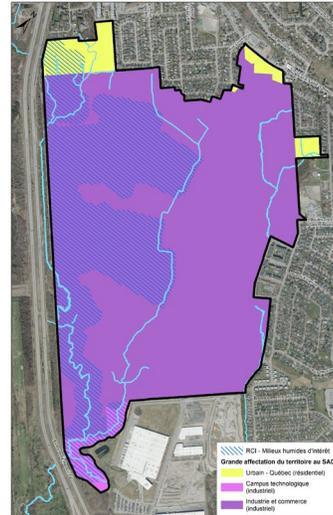
- Protection de plus de 98% des milieux humides et hydriques de l'agglomération de Québec
- Agglomération = Ville de Québec, Ancienne-Lorette, St-Augustin
- Un geste salué par les groupes en environnement
 - Conseil régional en environnement
 - Canards Illimités
 - Capitale Nature
 - Organismes de bassins versants
- Une des seules villes au Québec à aller aussi loin dans la protection des milieux humides et hydriques

Diapositive 5

Ce qui est permis
ACTUELLEMENT au schéma
d'aménagement de la Ville

Le RCI empêche le
développement de façon
immédiate

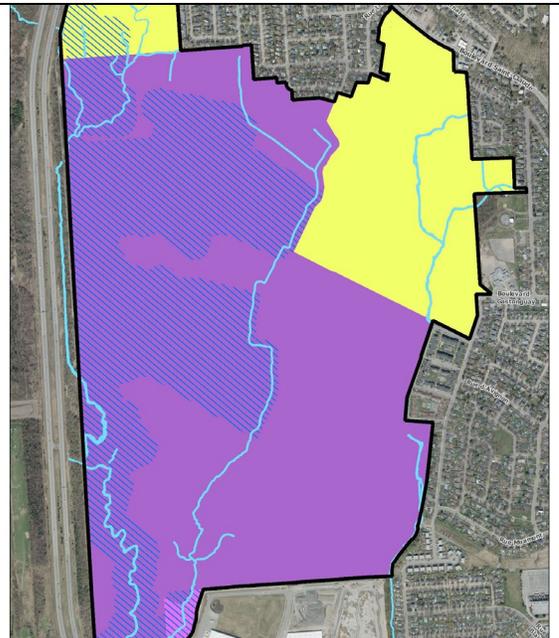
Les usages autorisés dans la
partie ouest seront modifiés
en cohérence avec la décision
de protection une fois
l'acquisition réalisée



Diapositive 6

Ce qui change au schéma à ce
moment-ci

On change une partie du mauve à
l'est pour diminuer la zone
industrielle pour ajouter de
l'habitation



Diapositive 7

Pour le secteur est: la portion qui fera l'objet du PPU

-  94 hectares au total
-  Développement résidentiel
-  Développement industriel
-  Espaces protégés

Diapositive 8

La suite

- On ne peut pas juste «protéger » sans acquérir
- Une démarche est en cours pour permettre l'acquisition de l'ensemble du secteur ouest qui n'appartient pas à la Ville
- Poursuite des discussions pour les aménagements de la partie est (PPU)
- Répondre aux besoins multiples, pour aujourd'hui et demain
 - ✓ En habitation (TOUS les types d'habitation sont requis, notamment les « produits familles »)
 - ✓ En espaces industriels pour garder les entreprises chez-nous et assurer le développement économique local
 - ✓ En parcs et espaces verts
 - ✓ En services de proximité (commerces, garderie, école,

Diapositive 9

Bassin Gastonguay

- La Ville a construit en 2015-2016 un bassin de rétention qui devait être temporaire, le temps de construire le Bassin Astrolabe
- Le terrain devait être remis à Groupe Dallaire en 2018
- Ce dossier n'a JAMAIS été réglé
- Groupe Dallaire a mis en demeure la Ville, à la fin de l'année 2024, afin qu'elle lui redonne ses terrains, qui étaient déjà zonés résidentiels
- Nous n'avions pas été mis au courant de cet enjeu

Diapositive 10

Bassin Gastonguay. . suite

- Afin de pérenniser les fonctions du bassin de rétention nous avons procédé à l'achat des terrains
- Un règlement hors cour est intervenu et a été entériné au Conseil de Ville du 4 février 2025
- La ville achète pour 11 420 000\$ les terrains concernés
- Cette superficie est d'environ 50 000 m² (5 hectares). Le terrain qu'on souhaite protéger à l'ouest fait 123 hectares (donc 104 appartiennent à des propriétaires privés)

Diapositive 11

Piscine extérieure dans des Châtels

- Secteur de l'école de la Chaumière
- Appels d'offres lancés
- Le lancement des appels d'offres vient confirmer le projet dans les planifications budgétaires de la ville
- Présentations à venir quand le projet sera plus avancé (plans et devis notamment)